



Paris, le 19 octobre 2017

Le marché du biocontrôle désormais mesuré tous les ans grâce au Baromètre d'IBMA France

Le marché du biocontrôle en France s'élève en 2016 à 110 M€. Il représente près de 5 % du marché de la protection des plantes. « *Notre ambition*, souligne Antoine Meyer, Président d'IBMA France, *est d'atteindre le plus rapidement possible le cap des 15 % du marché de la protection des plantes* ». Pour ce faire, IBMA France, l'Association française des entreprises de produits de biocontrôle, compte sur quatre principaux leviers :

- **L'innovation**, issue de la R&D de l'ensemble des sociétés, boostée par la dynamique récente du Consortium public privé sur le biocontrôle ;
- **L'information**, pour faire connaître les solutions existantes et les déployer¹ ;
- **La formation**, tant initiale que continue, avec les implications d'IBMA France et l'appui de l'Académie du Biocontrôle et de la Protection Biologique Intégrée, dont IBMA France est membre fondateur ;
- **Les politiques publiques et la réglementation**, dont l'actualité des Etats Généraux de l'alimentation est porteuse d'enjeux majeurs, tant au niveau national qu'europpéen.

Le BIB 2016 présente l'activité biocontrôle des membres d'IBMA France en 2016

L'activité des membres d'IBMA France représente 90 % du marché du biocontrôle en France. Elle est suivie tous les ans à travers le « BIB », baromètre d'IBMA France sur l'activité Biocontrôle de ses membres².

Le BIB 2016 révèle ainsi que **l'activité biocontrôle des membres d'IBMA France a augmenté de 25 % entre 2015 et 2016** (+ 18 % côté filières agricoles ; + 54 % côté JEVI³).

Les filières agricoles représentent 76 % de cette activité ; les JEVI 24 %.

Cette activité biocontrôle se répartit ainsi entre les quatre familles de produits de biocontrôle :

- 57 % du chiffre d'affaires en produits de biocontrôle à base de substances naturelles (la valeur de ce segment a augmenté de 33 % entre 2015 et 2016) ;
- 18 % de médiateurs chimiques (+ 14 %) ;
- 15 % de macro-organismes (+ 12 %) ;
- 10 % de micro-organismes (+ 29 %).

¹ Prochain colloque sur le biocontrôle d'IBMA France le 30 janvier 2018 à Paris ; inscription en ligne : <https://www.weezevent.com/colloque-biocontrrole-une-nouvelle-culture>

² Etude réalisée pour le compte d'IBMA France par l'agence ADquation (Juin 2017).

³ JEVI = Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures.

En ne considérant que les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (c'est-à-dire hors macro-organismes), l'activité des membres d'IBMA France est réalisée à 86 % avec des produits issus de la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle établie par le Ministère en charge de l'agriculture.

Rappelons que les produits de biocontrôle sont définis dans le Code Rural comme étant « *des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier : 1° Les macro-organismes ; 2° Les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et les kairomones et des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.* » (article L.253-6)

Contact presse : Denis LONGEVIALLE, Secrétaire Général d'IBMA France
tél : 01 53 69 60 91 – email : denis.longevialle@ibmafrance.com